

**Province de Québec
MRC de D’Autray
Municipalité de Saint-Didace**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Didace, tenue à 19 h 30, le 23 août 2021, via visioconférence.

À laquelle sont présents à cette visioconférence les membres du conseil, chacune de ces personnes s’est identifiée individuellement :

Monsieur Yves Germain, maire
Madame Julie Maurice, conseillère au siège # 1
Madame Élisabeth Prud’homme, conseillère au siège #2
Madame Jocelyne Bouchard, conseillère au siège #3,
Monsieur Jacques Martin, conseiller au siège #5
Monsieur Pierre Brunelle, conseiller au siège #6

2021-08-203

Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 15 sous la présidence du maire, Yves Germain. Assiste également à la séance, par visioconférence : la directrice générale et secrétaire-trésorière, Chantale Dufort, agit en tant que secrétaire d’assemblée.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l’état d’urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d’urgence;

CONSIDÉRANT l’arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l’aide d’un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu’une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Didace ne possède pas de salle de conseil dédiée pour la tenue des séances publics, d’ordre général, le conseil utilise les locaux de l’école primaire Germain-Caron;

CONSIDÉRANT qu’il est dans l’intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Brunelle, appuyé par madame la conseillère Élisabeth Prud’homme et résolu

QUE la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.
Adopté à l’unanimité des conseillers

2021-08-204

Lecture et adoption de l’ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Julie Maurice, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Bouchard et résolu:

QUE l’ordre du jour soit adopté :

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **LECTURE ET ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**
3. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
4. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
5. **FINANCE**

- 5.1 Adoption des comptes
- 6. **SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 7. **TRANSPORT ET VOIRIE**
 - 7.1 Projet de lotissement (chemin des Tamias)
 - 7.2 Analyse de laboratoire pour travaux routiers (route 349, chemin de la Rivière et chemin du Golf)
 - 7.3 Dossier fissures prématurés sur la rue Principale
 - 7.4 Paiement décompte # 4 projet AIRRL-2020-616 (chemin du Portage)
 - 7.5 Paiement décompte # 3 (projet rue Du Pont)
 - 7.6 Projet FVV23737 (route 349 convention d'aide financière)
 - 7.7 Entretien des routes locales ERL (convention d'aide financière)
- 8. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
 - 8.1 Emprunt temporaire pour règlement 358-1-2021 et 358-2-2021 (Projet Pont-Barrage Lac-Rouge)
 - 8.2 Paiement décompte # 1 (projet Pont-Barrage Lac-Rouge)
 - 8.3 Analyse de laboratoire pour travaux Pont-Barrage Lac-Rouge
 - 8.4 Dépôt – Bilan 2020 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable
 - 8.5 Gestion du Lac-Maskinongé (frais réseau de surveillance du Lac-Maskinongé)
 - 8.6 Gestion du Lac-Maskinongé (embauche à la guérite)
- 9. **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**
- 10. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
 - 10.1 Dérogation d'usage conditionnel au 1131, chemin Lanaudière (REMIS)
 - 10.2 Dérogation mineure au 510, rue Principale (REMIS)
 - 10.3 Désignation d'un fonctionnaire pour appliquer les règlements municipaux
 - 10.4 Dépôt du rapport sur l'émission des permis (juillet)
- 11. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 11.1 Projet - Site communautaire avec vocation récréotouristique et environnementale au 531 rue Principale
 - 11.2 Inauguration du Parc de planche à roulettes
 - 11.3 Adjudication de contrat (projet PRIMADA dossier # 557414 – volet mobilier urbain)
 - 11.4 Analyse de laboratoire pour travaux au parc de planche à roulettes
- 12. **VARIA**
- 13. **COMMUNICATION DU CONSEIL**
- 14. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Adopté à l'unanimité des conseillers

2021-08-205

Adoption des procès-verbaux

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Brunelle, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Martin et résolu que les procès-verbaux de la séance extraordinaire, tenue le 29 juin 2021, et de la séance ordinaire, tenue le 5 juillet 2021, soient adoptés tel que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2021-08-206

Adoption des comptes

Il est proposé par madame la conseillère Élisabeth Prud'homme, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Brunelle et résolu que la liste des factures courantes, au 16 août 2021, totalisant 92 460.73 \$, soit approuvée et que le maire et la secrétaire-trésorière soient autorisés à en effectuer les paiements. De plus, le conseil accepte le rapport des sommes déjà déboursées en chèques et prélèvements bancaires, du 1er au 31 juillet 2021 totalisant 73 163.07 \$ et des salaires nets totalisant 25 055.72 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2021-08-207

Projet de lotissement (chemin des Tamias)

CONSIDÉRANT l'article 6.2 du règlement de lotissement de la municipalité de Saint-Didace, elle a droit :

- Soit de conserver 10% de superficie de terrain pour l'aménagement d'un parc;
- Soit au paiement d'un montant, par le promoteur, qui correspond à 10% de la valeur inscrite au rôle 2021 pour les terrains;
- Soit un mix des deux.

CONSIDÉRANT que les terrains sont très éloignés sur le territoire;

CONSIDÉRANT que le montant équivalant à 10% de la valeur du site du lot 5 127 074 serait de 2 130 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Julie Maurice, appuyé par madame la conseillère Élisabeth Prud'homme, et résolu que le Conseil réclame son droit au montant de 2 130 \$, soit 10% de la valeur au rôle d'évaluation 2021 du lot 5 127 074.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2021-08-208

Analyse de laboratoire pour travaux routiers (route 349, chemin de la Rivière et chemin du Golf)

CONSIDÉRANT le besoin d'analyse de laboratoire lors de la surveillance des travaux routiers du projet de réfection de la route 349, du chemin de la rivière et du chemin du Golf;

CONSIDÉRANT que Stéphane Allard, ingénieur pour la MRC d'Autray, responsable de la surveillance des travaux routiers dans les dossiers FVV23737 (route 349 – volet redressement), ZEZ97433 (chemin de la Rivière – volet accélération) et S-94 (chemin du Golf – volet soutien) dans le cadre des Programmes d'Aide à la voirie locale du ministère des Transports, propose le travail du laboratoire EXP.;

CONSIDÉRANT l'offre de service pour 2021, préparé par Luc Bédard-Chevrier, ing. directeur principal, sols, matériaux et environnement, en date du 5 juillet 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Martin, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Bouchard et résolu

QUE sous la supervision de Stéphane Allard, ingénieur de la MRC d'Autray, soit mandaté le laboratoire de EXP., pour effectuer les travaux de laboratoire nécessaire à la réalisation des projets de réfection de la route 349, sur le chemin de la Rivière et sur le chemin du Golf dont le coût des services est indiqué dans l'offre de service transmise par le laboratoire;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale, madame Chantale Dufort, à faire les paiements au laboratoire EXP. à même le financement du règlement d'emprunt 369-2021 route 349, 370-2021 chemin de la Rivière, 371-2021 chemin du Golf associé aux projets de réfection.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2021-08-209

Dossier fissures prématurés sur la rue Principale

CONSIDÉRANT l'offre de règlement transmise conjointement par Génicité inc. et Jobert inc., en date du 14 juillet 2021, par l'intermédiaire de Clyde et Cie Canada S.E.N.C.R.L.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Brunelle, appuyé par madame la conseillère Julie Maurice et résolu

DE refuser l'offre de règlement reçu le 14 juillet 2021, transmise conjointement par Génicité Inc. et Jobert Inc.;

- DE** mandater Me Denis Beaupré, firme d'avocat Bélanger Sauvé, à préparer une contre-offre aux conditions suivantes :
- au montant de 550 000 \$
 - en abandonnant la retenue de 10 % restante, dû par la Municipalité de Saint-Didace à Jobert Inc.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2021-08-210

Paiement décompte # 4 projet AIRRL-2020-616 (chemin du Portage)

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de monsieur Stéphane Allard, ingénieur pour le MRC d'Autray et responsable de la surveillance des travaux de réfection du chemin du Portage et de la traverse du Portage, pour le paiement du décompte # 4 de l'entreprise Excavation Normand Majeau Inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jacques Martin, appuyé par madame la conseillère Élisabeth Prud'homme et résolu que le conseil municipal autorise la directrice générale, madame Chantale Dufort, à faire le paiement du décompte # 4 au montant de 6 919.78 \$ à l'entreprise Excavation Normand Majeau Inc., qui a été exécuté et financé par le règlement d'emprunt 355-2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2021-08-211

Paiement décompte # 3 (projet rue Du Pont)

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de monsieur Stéphane Allard, ingénieur pour le service d'ingénierie de la MRC d'Autray et responsable de la surveillance des travaux routiers de réfection de la rue Du Pont, pour le paiement du décompte # 3 de l'entreprise Jobert inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Julie Maurice, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Martin et résolu que le conseil municipal autorise la directrice générale, madame Chantale Dufort, à faire le paiement du décompte # 3 au montant de 44 235.97 \$ à l'entreprise Jobert inc., à même le financement du Programme de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence (TECQ), versé comptant suite à la réalisation des travaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2021-08-212

Projet FVV23737 (route 349 - convention d'aide financière)

CONSIDÉRANT la lettre du ministre, daté du 17 juin 2021, relativement au dossier numéro FVV23737, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie local – Volet Redressement sur la route 349 accordant une aide financière maximale de 988 352 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Élisabeth Prud'homme, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Bouchard et résolu

QUE le conseil approuve la convention d'aide rédigée et transmise par le ministère des Transports pour le dossier FVV23737, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie local – Volet Redressement sur la route 349;

QUE le maire, monsieur Yves Germain et la directrice générale, madame Chantale Dufort, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité cette convention d'aide financière à titre de représentant pour le dossier FVV23737.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2021-08-213

Entretien des routes locales ERL (convention d'aide financière)

CONSIDÉRANT la lettre du ministre, daté du 5 juillet 2021, relativement au dossier numéro 2021-52090-14-0040, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie local – Volet Entretien des routes locales accordant une aide financière maximale de 256 141 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Brunelle, appuyé par madame la conseillère Julie Maurice et résolu

QUE le conseil approuve la convention d'aide rédigée et transmise par le ministère des Transports pour le dossier 2021-52090-14-0040, dans le cadre du Programme d'aide à la voirie local – Volet Entretien des routes locales;

QUE le maire, monsieur Yves Germain et la directrice générale, madame Chantale Dufort, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité cette convention d'aide financière à titre de représentant pour le dossier 2021-52090-14-0040.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2021-08-214

Emprunt temporaire pour règlement 358-1-2021 et 358-2-2021 (projet Pont-Barrage Lac-Rouge)

CONSIDÉRANT l'adoption des règlements numéro 358-1-2021 et 358-2-2021 modifiant le règlement original numéro 358-2020, intitulé « *Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 640 515 \$ afin de municipaliser une partie du chemin du Lac-Rouge et y effectuer des travaux de réfection du pont et de la structure de retenue à l'exutoire du Lac-Rouge* » dont l'objet est de permettre de financer l'aménagement de la section de chemin à municipaliser au bénéfice du secteur des riverains du Lac-Rouge et du secteur des utilisateurs du chemin du Lac-Rouge dans le domaine en développement depuis 2007. Ces modifications viennent ajuster le montant de l'emprunt en spécifiant les travaux à exécuter et suite aux coûts plus grand qu'estimés, pour un total d'emprunt final de 716 472 \$.

CONSIDÉRANT l'ampleur des investissements à faire dans la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT la réception de la lettre du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 16 juin 2021, annonçant l'approbation d'une dépense et d'un emprunt de 347 472 \$; qui s'ajoute à l'approbation de la lettre du 15 octobre 2020 au montant de 369 000 \$, comblant ainsi le total d'emprunt final de 716 472 \$;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit honorer ses engagements envers ses fournisseurs en attente de la possibilité de financer cet emprunt à long terme au nom des secteurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Julie Maurice, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Bouchard et résolu

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la municipalité procède à une augmentation de l'emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins du Nord de Lanaudière lié à la résolution 2020-11-250, pour y ajouter un montant ne dépassant pas 347 472 \$, afin de payer les travaux en attendant le financement permanent dans le cadre des travaux de réfection du pont (ingénierie) et de la structure de retenue à l'exutoire du Lac-Rouge;

QUE la somme complète du nouveau prêt combiné de 716 472 \$ sera remboursée, au plus tard, le 23 août 2022;

QUE le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente résolution;

QUE les intérêts soient payables mensuellement;

QUE copie conforme de la présente résolution soit transmise à la Caisse Desjardins du Nord de Lanaudière et à la comptabilité.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2021-08-215

Paiement décompte # 1 (projet Pont-Barrage Lac-Rouge)

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de monsieur Tom Cournoyer, ingénieur pour la firme Larocque Cournoyer Inc., responsable de la surveillance des travaux de réfection du pont et de la structure de retenue à l'exutoire du Lac-Rouge, pour le paiement du décompte # 1 de l'entreprise MVC Océan Inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Julie Maurice, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Bouchard et résolu que le conseil municipal autorise la directrice générale, madame Chantale Dufort, à faire le paiement du décompte # 1 au montant de 142 954.17 \$ à l'entreprise MVC Océan Inc., qui a été exécuté et financé par le règlement d'emprunt 358-2020.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2021-08-216

Analyse de laboratoire pour travaux Pont-Barrage Lac-Rouge

CONSIDÉRANT le besoin d'analyse de laboratoire lors de la surveillance des travaux de réfection du pont et de la structure de retenue à l'exutoire du Lac-Rouge;

CONSIDÉRANT que Tom Cournoyer, ingénieur pour la firme Larocque Cournoyer Inc., responsable de la surveillance des travaux de travaux de réfection du pont et de la structure de retenue à l'exutoire du Lac-Rouge, propose le travail du laboratoire Groupe MC2;

CONSIDÉRANT l'offre de service pour 2021, préparé par le Groupe MC2;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Brunelle, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Martin et résolu

QUE sous la supervision de Tom Cournoyer, ingénieur pour la firme Larocque Cournoyer Inc, soit mandaté le laboratoire Groupe MC2, pour effectuer les travaux de laboratoire nécessaire à la réalisation des travaux de réfection du pont et de la structure de retenue à l'exutoire du Lac-Rouge dont le coût des services est indiqué dans l'offre de service transmise par le laboratoire;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale, madame Chantale Dufort, à faire les paiements au laboratoire Groupe MC2. à même le financement du règlement d'emprunt 358-2020 associé au projet de réfection.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Dépôt

Dépôt – Bilan 2020 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil le Bilan 2020 de la Stratégie municipale d'économie de l'eau potable.

2021-08-217

Gestion du Lac-Maskinongé (frais réseau de surveillance du Lac-Maskinongé)

ATTENDU QUE le lac Maskinongé est enregistré au Ministère de l'Environnement pour la prise des prélèvements d'eau dans le cadre de la saison de suivi 2021 du Réseau de surveillance volontaire des lacs;

ATTENDU QUE Les Amis de l'Environnement procèdent au prélèvement d'échantillons d'eau et de relevés de turbidité du lac Maskinongé;

ATTENDU QUE des coûts de frais d'analyses en laboratoire, de transport et de matériel au montant de 119.98\$ doivent être acquittés auprès du ministre des Finances et de l'Économie du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Élisabeth Prud'homme, appuyé par madame la conseillère Julie Maurice et résolu d'autoriser le fonds de la Gestion du lac Maskinongé de rembourser les frais assumés par les Amis de l'Environnement au montant de 119.98\$ afin d'assurer le bon fonctionnement du programme du Ministère par le biais d'organismes locaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2021-08-218

Gestion du Lac-Maskinongé (embauche à la quérîte)

EMBAUCHE D'EMPLOYÉE À LA GUÉRITE DU DÉBARCADÈRE À BATEAUX SUR LE RANG ST-AUGUSTIN

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Brunelle, appuyé par madame la conseillère Julie Maurice et résolu d'entériner l'embaucher de Mme Muriel Serre à la guérîte du débarcadère à bateaux du rang St-Augustin et de Mme Josée Durand à temps partiel, jusqu'au début septembre 2021, aux salaires et conditions tel qu'établis avec la candidate. Les coûts seront assumés à même le budget de la Gestion du lac Maskinongé.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2021-08-219

Désignation d'un fonctionnaire pour appliquer les règlements municipaux

CONSIDÉRANT QUE les règlements de la municipalité de Saint-Didace désignent des fonctionnaires pour assurer l'application de ces règlements;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de définir qui sont les fonctionnaires désignés pouvant assurer l'application de ces règlements;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'avoir un aide-inspecteur qui parcourt le territoire dans le cadre de ses fonctions pour assurer un meilleur suivi des règlements;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner cet aide-inspecteur comme fonctionnaire responsable de l'application de la réglementation d'urbanisme et d'environnement, au sens de l'article 119 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et à l'application du règlement relatif aux nuisances,

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner cet aide-inspecteur comme fonctionnaires responsables de l'application de la réglementation municipale où le terme « inspecteur municipal » est utilisé et tous autres règlements de la Municipalité de Saint-Didace où un fonctionnaire doit être désigné et autorisé par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Jocelyne Bouchard, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Martin et résolu

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE le coordonnateur des travaux publics, monsieur Gilles Allard, soit nommé fonctionnaire désigné pour l'application des règlements mentionnés ci-haut, qu'il est autorisé, dans le cadre de ses fonctions, à inspecter le territoire de la municipalité de Saint-Didace afin de prendre des photos, émettre des infractions et transmettre des informations au service de l'urbanisme lorsque les règlements ne semblent pas respectés.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Dépôt

Dépôt du rapport sur l'émission des permis

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au conseil le rapport sur l'émission des permis du mois de juillet 2021.

2021-08-220

Projet - Site communautaire avec vocation récréotouristique et environnementale au 531 rue Principale

CONSIDÉRANT le projet d'un site communautaire avec vocation récréotouristique et environnementale au 531 rue Principale lié aux résolutions 2020-10-238, 2020-11-261, 2021-02-030 et 2021-03-067;

CONSIDÉRANT l'estimation des coûts de faisabilité du projet s'élevant à plus de 1 millions de dollars;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Jocelyne Bouchard, appuyé par madame la conseillère Julie Maurice et résolu

- D'** entériner l'autorisation donnée à madame Chantale Dufort, directrice générale, à présenter et signer une demande de subvention auprès du gouvernement du Canada dans le cadre du Fonds canadien de revitalisation des communautés pour financer le projet d'un site communautaire avec vocation récréotouristique et environnementale au 531 rue Principale pour un montant de 500 000 \$;
- D'** entériner l'autorisation donnée à madame Audrey Soulières, adjointe administrative, à présenter et signer une demande de subvention auprès de la MRC de D'Autray dans le cadre du Programme d'aide aux collectivités (PAC) rurales pour financer le projet d'un site communautaire avec vocation récréotouristique et environnementale au 531 rue Principale pour un montant de 248 145.74 \$;
- DE** mandater monsieur Yves Germain, maire, et madame Chantale Dufort, directrice générale, à déposer ce projet dans le cadre de programmes de subvention ou de collaboration corporative (demande de commandites) pouvant être susceptible de permettre le financement et la réalisation du projet d'un site communautaire avec vocation récréotouristique et environnementale au 531 rue Principale, toutes demandes sera soumises au conseil pour y être entérinées le cas échéant;
- DE** mandater monsieur Yves Germain, maire, et madame Chantale Dufort, directrice générale, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Didace l'offre de service de Richard Gravel, architecte, au montant de 45 000 \$, transmise le 17 juillet 2021, pour la production de plans et devis d'un site communautaire avec vocation récréotouristique et environnementale, cette adjudication de contrat est conditionnelle au financement complet du projet;
- QUE** la Municipalité de Saint-Didace, s'engage d'assumer la part non subventionnée ou non commanditée à même un emprunt à long terme n'excédant pas 200 000 \$ à condition d'obtenir le financement demandé, ainsi que toutes les autorisations nécessaires à la mise en place d'un règlement d'emprunt;

Adopté à l'unanimité des conseillers

2021-08-221 **Inauguration du Parc de planche à roulettes**

Considérant la proposition du Comité consultatif famille, il est proposé par madame la conseillère Élisabeth Prud'homme, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Bouchard et résolu d'autoriser la tenue d'une inauguration du Parc de Planche à roulette le 25 septembre 2021 entre 12h30 et 16h au Parc Claude-Archambault et les dépenses s'y rattachant n'excédant pas 1 400 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2021-08-222 **Adjudication de contrat (projet PRIMADA dossier # 557414 – volet mobilier urbain)**

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires et le programme triennal en immobilisation 2021;

CONSIDÉRANT la résolution 2021-07-196 liant le projet au Programme d'infrastructures municipalités amie des aînés (PRIMADA);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Jocelyne Bouchard, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Brunelle et résolu

QUE le contrat soit confié à l'entreprise Tessier Récréo-Parc au montant de 19 416.00 \$ avant taxes, tel qu'indiqué dans une soumission datée du 29 juillet 2021;

QUE Chantale Dufort, directrice générale, soit autorisée à faire le paiement à même le fonds général en engageant la part qui ne sera pas financée par le programme PRIMADA.

Adopté à l'unanimité des conseillers

2021-08-223 **Analyse de laboratoire pour travaux au parc de planche à roulettes**

CONSIDÉRANT le besoin d'analyse de laboratoire lors de la surveillance des travaux au parc de planche à roulettes;

CONSIDÉRANT que Stéphane Allard, ingénieur pour la MRC d'Autray, responsable de la surveillance des travaux au dossier dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives du ministère de l'Éducation, propose le travail du laboratoire EXP.;

CONSIDÉRANT l'offre de service pour 2021, préparé par Luc Bédard-Chevrier, ing. directeur principal, sols, matériaux et environnement, en date du 5 juillet 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Élisabeth Prud'homme, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Martin et résolu

QUE sous la supervision de Stéphane Allard, ingénieur de la MRC d'Autray, soit mandaté le laboratoire de EXP., pour effectuer les travaux de laboratoire nécessaires à la réalisation du projet de parc de planche à roulettes dont le coût des services est indiqué dans l'offre de service transmise par le laboratoire;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale, madame Chantale Dufort, à faire les paiements au laboratoire EXP. à même le fonds général en engageant la part qui ne sera pas financée par le Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives du ministère de l'Éducation.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Période de questions

Sur le site internet de la municipalité de Saint-Didace les citoyens ont été invités à poser leurs questions via courriel à info@saint-didace.com.

La directrice générale confirme qu'elle a reçu des questions et les a transmises aux élus.

Les élus n'ont pas d'autres questions non plus.

2021-08-224

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par madame la conseillère Julie Maurice, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Bouchard et résolu que cette assemblée soit levée à 20 h 59.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Yves Germain
Maire

Chantale Dufort
Directrice générale

Je, Yves Germain, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.